



SERGIO AQUINO

Le long cauchemar de la sexualisation du sommeil

Si le procès des viols de Mazan a fait de la soumission chimique un sujet de premier plan, le lien entre sommeil et violences sexuelles est loin d'être un phénomène contemporain

Allez-y, elle regarde ailleurs!», promet le site pornographique américain Motherless, qui se présente comme une «plateforme sans tabou moral, où tout contenu légal est hébergé indéfiniment». Active, la plateforme l'est assurément, avec plus de 62 millions de visites enregistrées pour le seul mois de février, selon le média américain CNN. «Sans tabou moral», en revanche, fait figure d'euphémisme: la plateforme est en réalité un gigantesque carrefour où se croisent des contenus *hardcore* (extrêmes), parmi lesquels 20 000 vidéos de femmes endormies à leur insu et violées, visionnées des centaines de milliers de fois.

Dans une vaste enquête consacrée à cette affaire, dite de «l'académie mondiale du viol», cinq journalistes de CNN estiment que ces images ne sont que la pointe émergée de l'iceberg. Ces vidéos servent de lieu de rencontre à des hommes qui, dans un second temps, migrent vers des canaux de discussion hébergés sur Motherless ou sur des plateformes comme Telegram. Sur ces salons de discussion baptisés «Zzz» ou affichant un emoji endormi circulent des guides pour réussir à endormir sa compagne, des conseils sur les manières de se procurer les médicaments adéquats, des astuces pour s'assurer de l'inconscience de la victime – le #eyecheck, par exemple, explique

comment soulever la paupière pour évaluer la profondeur du sommeil –, mais aussi des vidéos, parfois monétisées, ou des lives d'internautes diffusant les agressions dont ils sont les auteurs.

Si ce phénomène est parfois évoqué sous le terme de «sleep porn», le terme est impropre, euphémisant et même profondément dommageable, souligne Florian Vörös, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille: «Cette notion est problématique car elle nous positionne du côté des hommes qui produisent et consomment ces vidéos plutôt que de celui des femmes qui en sont victimes.»

Ce mode spécifique d'agression sexuelle, constitutif d'un délit ou d'un crime selon la nature des actes, doit être distingué du fantasme de somnophilie qui, à la condition qu'il soit consenti et discuté entre deux adultes, peut prendre la forme d'un jeu de rôle où l'on fait semblant de dormir, et être défini comme une érotisation choisie du sommeil dans la vie sexuelle. Florian Vörös rappelle que, si le fantasme n'est pas le passage à l'acte, il faut être conscient qu'«en contexte hétérosexuel, marqué par la domination des hommes, tout fantasme masculin fondé sur la passivité et la soumission féminines comporte un risque de violence. Ces fantasmes appellent des stratégies de réduction

**DANS 91%
DES CAS, LES
FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES
SEXUELLES
CONNAISSENT
LEURS AGRESSEURS**

des risques: rester à l'écoute des désirs et des limites de ses partenaires, verbaliser ses fantasmes dans des espaces adaptés, comprendre les normes et les hiérarchies de genre qui alimentent l'excitation sexuelle». Neuf des 50 coaccusés de Dominique Pelicot, lors du procès des viols de Mazan, avaient justement plaidé le «viol sans intention de le commettre», invoquant parfois la certitude qu'il s'agissait d'un fantasme somnophile consenti et d'un jeu de rôle libertin.

LIEU COMMUN LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Lorsqu'il ne s'agit pas d'une préférence qui s'inscrit dans le cadre d'une sexualité consentie, se livrer à des attachements sur un corps endormi est une violence. Celle-ci peut avoir lieu sans ou avec recours à des médicaments ou à des drogues pour forcer l'endormissement. On parle, dans ce dernier cas de figure, d'agressions facilitées par des substances. Celles-ci recourent, d'une part, la soumission chimique, définie par le Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (Crafs) comme «l'administration à l'insu de la victime d'une substance psychoactive à des fins criminelles ou délictuelles»; et, d'autre part, la vulnérabilité chimique, soit «l'état de fragilité d'une personne induit par la consommation volontaire de substances psychoactives la rendant plus vulnérable».

Dans son enquête la plus récente consacrée à la soumission chimique, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dénombre, pour la seule année 2023, plus de 1 050 agressions facilitées par des substances, dont la majorité sont de nature sexuelle. La tendance des signalements est à la hausse, et le poids du silence autant que des amnésies dues au traumatisme ou à l'effet des sédatifs conduit, estime le rapport parlementaire sur la soumission chimique de mai 2025, à largement sous-estimer l'ampleur du phénomène. Dans la majeure partie des cas, l'administration de la substance a lieu dans un contexte privé et les auteurs sont connus des victimes qui rapportent, pour la moitié d'entre elles, une amnésie des faits.

Les médicaments psychoactifs (comme les benzodiazépines, les opioïdes ou les neuroleptiques) sont les substances majoritairement impliquées, avec 67 % des mentions, dont 61 % correspondent à des sédatifs. Dans le même temps, «l'usage de drogues illicites, comme la MDMA, le cannabis ou la kétamine progresse», souligne la docteure en pharmacie Leïla Chaouachi, fondatrice du Crafs, et autrice de *Soumission chimique* (JC Lattès, 162 pages, 14,90 euros), dans un entretien paru dans la revue *Tous pharmaciens*, en avril 2025. Si le procès des viols de Mazan, à l'automne 2024, a fait de